



LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

ORGANISE DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL EN 2012

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 52

DANS TOUTES LES SPECIALITES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

EXTERNE :

Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat **technologique** ou d'un baccalauréat **professionnel**, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes. Les demandes d'équivalence sont instruites par la **Commission d'équivalence de diplôme du CNFPT** : Secrétariat de la commission d'équivalence de diplôme 80 rue de Reuilly CS 41232 75578 Paris CEDEX 12 – Téléphone : 01 55 27 41 89 – courriel : red@cnfpt.fr ou par la **commission placée auprès du ministre chargé des collectivités locales (diplômes étrangers)** : Ministère de l'intérieur-DGCL bureau FP 1 – secrétariat de la commission des équivalences pour les diplômes délivrés par des Etats autres que la France (FPT) place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08.

Des dérogations sont possibles pour :

- les pères et mères de 3 enfants et plus (fournir une photocopie du livret de famille)
- Les sportifs de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.

INTERNE :

ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant **au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans de services publics** ainsi que les candidats justifiant d'une durée de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois considéré.

3EME CONCOURS :

ouvert aux candidats justifiant de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles **correspondant à des activités techniques exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois des techniciens**, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

PERIODE D'INSCRIPTION : DU LUNDI 13 FEVRIER 2012 AU LUNDI 12 MARS 2012

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- **en ligne** sur le site internet www.cdg-guadeloupe.fr rubrique concours (**du lundi 13 février 2012 au lundi 12 mars 2012 19h, heure locale**)
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 1, 16 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **lundi 05 mars 2012** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT (12h30) OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) :
LE MARDI 20 MARS 2012**

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE**

DATE DES EPREUVES ECRITES : LE 02 JUIN 2012